

Municipalité bilingue de l'ouest de l'île de Montréal ayant une population de plus de 50 000 habitants, la Ville de Dollard-des-Ormeaux est sensible à la qualité de vie de ses citoyens et aux besoins qu'ils expriment, et se donne comme mission d'offrir le maximum de services au meilleur coût possible. Ses priorités et engagements s'inscrivent donc dans ce processus d'amélioration continue des services à la clientèle qu'elle a mis de l'avant et qu'elle voit à promouvoir au sein de son équipe de gestionnaires et d'employés.

**BLE-2026-18**  
**Nous recherchons**  
**MÉCANICIEN D'APPAREILS MOTORISÉS**  
**POSTE PERMANENT**

**JOIGNEZ-VOUS À NOTRE ÉQUIPE !**

Le travail consiste à la vérification, la réparation, l'ajustement, l'entretien des véhicules, des appareils motorisés et des accessoires appartenant à la Ville.

Dans l'exercice de son métier, sur les véhicules, équipements et appareils motorisés de la Ville, le titulaire doit pouvoir diagnostiquer les causes ordinaires de détraquement lorsque ces dernières ne lui ont pas été préalablement indiquées. De plus, il doit effectuer, conformément aux règles du métier, les travaux mécaniques que comportent la réparation et la mise en bon état de fonctionnement de l'unité qui lui est confié.

**Exemple de tâches :**

- Identifier et évaluer les défauts mécaniques, déterminer les causes et décider si les pièces doivent être remplacées, réparées ou réusinées.
- Effectuer l'entretien et la réparation des moteurs, transmissions et autres composants des véhicules légers et lourds de la ville incluant les souffleuses à neige et tondeuses.
- Équilibrer les roues et remplacer les pièces défectueuses du système de direction et de suspension.
- Réaliser des travaux d'entretien mineurs sur le système d'échappement.
- Remplacer les composants du système de refroidissement et de chauffage.
- Diagnostiquer et remplacer les composants électriques des véhicules.
- Effectuer des réparations mineures de carrosserie et de peinture.
- Utiliser des chalumeaux oxyacétyléniques et effectuer des soudures mineures.
- Effectuer les inspections requises par la Société de l'assurance automobile du Québec.
- Maintenir propre l'équipement et les lieux de travail.

**Qualifications requises :**

- **Détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) en mécanique d'engins de chantier ou en mécanique de véhicules lourds routiers (obligatoire);**
- Posséder cinq (5) années d'expérience en qualité de mécanicien de véhicules lourds routiers ou d'engins de chantier ;
- Savoir lire, écrire et parler le français
- Détenir un permis de conduire valide délivré par la Société de l'assurance automobile du Québec de classe 3 avec mention F-M ou l'obtenir pendant sa période d'essai à l'embauche ;
- Détenir une carte valide d'attestation de santé et de sécurité sur les chantiers de construction ou l'obtenir pendant sa période d'essai à l'embauche ;
- Accréditation PEP, un atout.

**Statut**

- Poste permanent - 36 heures par semaine
- Horaire de soir : du lundi au jeudi de 15h30 à 24h00
- Salaire horaire : 43,75 \$ plus une prime de soir de 1,57 \$/heure

**Avantages**

- Vêtements et souliers de sécurité fournis selon la convention collective
- Régime de retraite à prestations déterminées
- Avantages sociaux nombreux selon la convention collective

**Vous désirez travailler dans un environnement dynamique avec des collaborateurs expérimentés ? Vous partagez les valeurs de l'organisation dont le service aux citoyens, la collaboration, l'ouverture aux changements et le respect des individus ? Alors, joignez-vous à notre équipe !**

Veuillez faire parvenir votre C.V. dans la section « Travailler » sur le site [www.ddo.gc.ca](http://www.ddo.gc.ca) et le [formulaire](#) d'accès à l'égalité en emploi au plus tard le **5 octobre 2026**.

Nous communiquerons uniquement avec les personnes retenues pour une entrevue.

La Ville de Dollard-des-Ormeaux souscrit au principe d'égalité en emploi et invite donc les personnes handicapées\*, les femmes, les autochtones, les membres des minorités visibles et des minorités ethniques à soumettre leur candidature.

*\* Les personnes avec un handicap doivent formuler leurs demandes d'accommodement lors de la convocation au processus de sélection. Cette information sera traitée en toute confidentialité.*